



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement des repas des membres de la famille du chef de l'État

Question écrite n° 21251

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le Premier ministre sur le remboursement des repas auxquels sont éventuellement conviés les membres de la famille du chef de l'État. La réponse à la question écrite n° 16542 laisse entendre, d'une part, que le Président de la République a commencé à rembourser les dépenses d'alimentation des membres de sa famille à compter de 2018 et, d'autre part, qu'il ne rembourse pas les dépenses d'alimentation des membres de sa famille qu'il reçoit à l'Élysée. Aussi il lui demande de lui préciser si M. le Président de la République a bien remboursé ces dépenses entre mai et décembre 2017 ainsi que ses autres dépenses personnelles, et s'il rembourse bien les frais de bouche des membres de sa famille qu'il reçoit à l'Élysée.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21251

Rubrique : État

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Première ministre](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 février 2020

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6256

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)